



Syndicats obligation en entreprise

Par FIVE

Bonjour,

Je travaille dans la grande distribution, nous sommes 400 salariés et pas de syndicat, uniquement une déléguée syndicale.

Est ce que mon employeur est-il obligé d'avoir un syndicat dans son entreprise ?

Merci pour votre retour,

Par Henriri

Hello !

Five, outre la notion de "délégués syndicaux", on parle de "sections syndicales" dans les entreprises. Ce n'est pas une "obligation" de l'employeur, mais ça peut être une initiative d'un syndicat...

Info :
[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F35261]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F35261
[/url]

A+

Par Prana67

Bonjour,

J'ai du mal à comprendre votre question. Si vous avez une déléguée syndicale c'est qu'il y a un syndicat ou du moins une section syndicale.

Quel est votre question exactement ?

Par FIVE

Merci

J'ai ma réponse, c'est bien d'une section syndicale que je voulais parler.